

Commission permanente du Conseil général du 3 décembre 2009

Cinq délibérations rapportées lors de cette réunion de la Commission permanente concernaient la délégation de Pascal Popelin.

Subvention départementale d'investissement à la commune de Villemomble

Une subvention départementale d'investissement d'un montant de 27 476,57€ a été attribuée à la commune de Villemomble, pour le transfert et l'aménagement du service d'accueil familial « Les diabolins ».

Subventions départementales d'investissement et de fonctionnement à la commune de Montfermeil

Une subvention départementale d'investissement d'un montant de 4 800€ a été attribuée à la commune de Montfermeil, pour la restructuration partielle de l'établissement municipal de multi-accueils collectifs et familiaux « La source ». L'ensemble des établissements et services d'accueil municipaux de la commune recevront en outre une subvention départementale de fonctionnement de 10€ par jour et par place effectivement occupée pour les accueils collectifs (6€ pour les accueils familiaux).

Subventions départementales d'investissement aux communes et associations gestionnaires de centre de PMI

Une subvention départementale d'investissement d'un montant de 1 100€ a été attribuée aux communes et associations gestionnaires des 38 centres de Protection maternelle et infantile qui ne dépendent pas directement du Conseil général. Ces 41 800€ sont destinés au programme d'informatisation.

Convention avec l'association « AADEF médiation »

Une convention a été passée avec l'association « AADEF médiation », permettant à cette association d'utiliser les locaux des circonscriptions départementales de l'aide sociale à l'enfance, pour l'organisation des rencontres entre les enfants placés et leurs parents.

Subvention départementale de fonctionnement à l'association « Aurore »

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 75 000€ au titre de l'année 2009 a été attribuée à l'association « Aurore », pour l'extension de 10 places de « La maison bleue », dispositif d'urgence située à Montreuil et destiné à accueillir des femmes isolées, à qui un hébergement compatible avec une fin de grossesse fait défaut

Trois autres délibérations, adoptées au cours de cette séance, concernaient le canton de Livry-Gargan.

Fixation d'un prix unique des repas pour les élèves des collèges publics du département

Depuis 2006, le Conseil général a mis en œuvre une politique progressive visant à unifier dans tout le département le prix des repas pour les élèves fréquentant les collèges publics. Fixés auparavant par les Conseils d'administration, ils variaient selon les établissements de 2,13€ à 3,63€ il y a quatre ans. A compter de 2010, le prix unique sera partout de 2€. Le quotient familial mis en place par le Conseil général depuis trois ans permet aux familles pouvant en bénéficier d'obtenir une réduction de 5 à 85 sur ce prix de référence. Pour les collèges de Livry-Gargan, ce prix de 2€ est sans changement depuis 2007.

Subvention départementale de fonctionnement à la ville de Livry-Gargan

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 4 700€ a été allouée à la ville de Livry-Gargan, à titre de soutien du Conseil général à l'organisation des 11^{es} rencontres de l'illustration et de la bande dessinée indépendantes, qui se sont déroulées en mai 2009.

Plan départemental « La culture et l'art au collège »

Dans le cadre du nouveau plan départemental « La culture et l'art au collège » et consécutivement à l'appel à projets lancé il y a plusieurs mois, les trois collèges de Livry-Gargan bénéficieront de l'intervention d'associations financées par le Conseil général.

Pour le collège Léon-Jouhaux :

- Photographie avec l'association « Citoyenneté jeunesse »
- Cinéma avec l'association « La fontaine aux images »
- Musique avec l'association « Les cris de Paris »

Pour le collège Edouard-Herriot :

- Danse avec l'association « Citoyenneté jeunesse »
- Actions pluridisciplinaires avec l'association « Des histoires qui font rêver »
- Cinéma avec l'association « La fontaine aux images »

Pour le collège Lucie-Aubrac :

- Théâtre avec l'association « Citoyenneté jeunesse »
- Théâtre avec l'association « Le forum culturel »
- Arts plastiques avec l'association « Citoyenneté jeunesse »

Le financement départemental alloué à ces associations pour mettre en œuvre ces neuf projets dans les trois collèges de Livry-Gargan, s'élève à 30 000€.

En outre, *cinq Livryens à revenus modestes se sont vus attribuer au cours de cette réunion une aide financière à la réhabilitation de son habitation, au titre du dispositif « aide du Conseil général aux propriétaires occupants » (ACGPO) pour un montant de 11 113,25€.*